

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radiop. peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement la facture et le détail des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début du traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

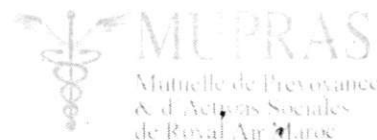
Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Reclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adh@mutuopras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 78-17 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel.



DECLARATION DE MALADIE

N° W21-690446

☒ Maladie ☐ Dentaire ☐ Optique ☐ A

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 3535 Société : ...

☐ Actif ☒ Pensionné(e) ☐ Autre :

Nom & Prénom : SALIH Ahmed

Date de naissance : 11/04/1957

Adresse : Habituelle

Tel. : ... Total des frais engagés : 635,80

Cadre réservé au Médecin

Dr Ibtissam SEDDINI

Medecin Général
Nutrition Médicale-Diététique-Diabète
Travailleur de la Douleur
Boulevard El Khatib Rue 3/4/1, 1er Etage
Tel: 0522 28 18 22- Casablanca

Cachet du médecin

Date de consultation : 23/03/2022

Nom et prénom du malade : SALIH KHA DIJA

Lien de parenté : ☐ Lui-même ☐ Conjoint ☐ Enfant

Nature de la maladie : Dermatoses, diu

En cas d'accident préciser les causes et circonstances

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'adhérent conseil de la Mutuelle

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je
avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : ... Le : 30/03/22

Signature de l'adhérent(e) :

Autorisation CNDP N° : A-A-215/2019

09M66066

Dr Ibtissam S5

Nutrition Méd. Génér.
 Traitem.

Anki

21

Date _____

Monta

30/03/2021

little

PNL

36222

S. EL KHETTAR
PHARMACE CHARRER BEN MSIK
Hay Omar Benou Khattak, Rue 7, N°31
Casablanca Tel 05 22 81 40 00

30/03/22

506180

Dr. Abtissam SEDDINI
Médecine Générale
Nutrition Médicale-Diététique-Diabète
Traitement de la Douleur
Say Omar Bnou El Khattab Rue 3-N°1, 1er Etage
Tél: 0522 28 19 22- Casablanca

Cachet et signature du
Leveur, Maître et du Rédacteur

des Honoraires.

Cachet et signature
du Particien

Date des Soins

Nombre

A M

PC

IM

IV

Montant détaillé
des Honoraires

VOLET ADHERENT

O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE

(Creation, remont, adjonction)

Dr Ibtissam SEDDINI

Médecine Générale

DU en Nutrition Médicale et Diabète

DU en Traitement de la Douleur

Echographie

Adultes et Enfants



الدركتورة إبتسام سديني

الطب العام

دبلوم في التغذية و السكري

دبلوم في علاج الالام

الفحص بالصدى

الكبار و الصغار

PHARMACIE
S. EL KHETTAR
Hay Omar Bnou El Khattab, Rue 3 N°1, 1er Etage
Tél: 0522 28 19 22 - Casablanca

Casablanca le :

30/03/2022

N° Salih Khadija

68.80

1) Solia 4 y

AS

1 cp matin

1/2 cp midi

LOT 211949 3
EXP 07 2024
PPV 68.80 DH

avant 19

Ita de 3mcs

437.00

2) Jannet 10

Distribué par MSD MAROC.
AMM N°: 268/19/DMP/21/NRQ.
P.P.V: 437,00 DH.

1 cp midi

1 cp soir

apr 19

= 505.80

Dr Ibtissam SEDDINI

Médecine Générale

Nutrition Médicale-Diététique-Diabète

Traitement de la Douleur

Hay Omar Bnou El Khattab Rue 3 N°1, 1er Etage

Tél: 0522 28 19 22 - Casablanca

حي عمر بن الخطاب (درب ميلان)، زنقة 3، رقم 1 الطابق الأول - الدار البيضاء
Hay Omar Bnou El Khattab (Derb Milan), Rue 3 N°1, 1er Etage - Casa
Tél: 0522 28 19 22